

LE MAG'

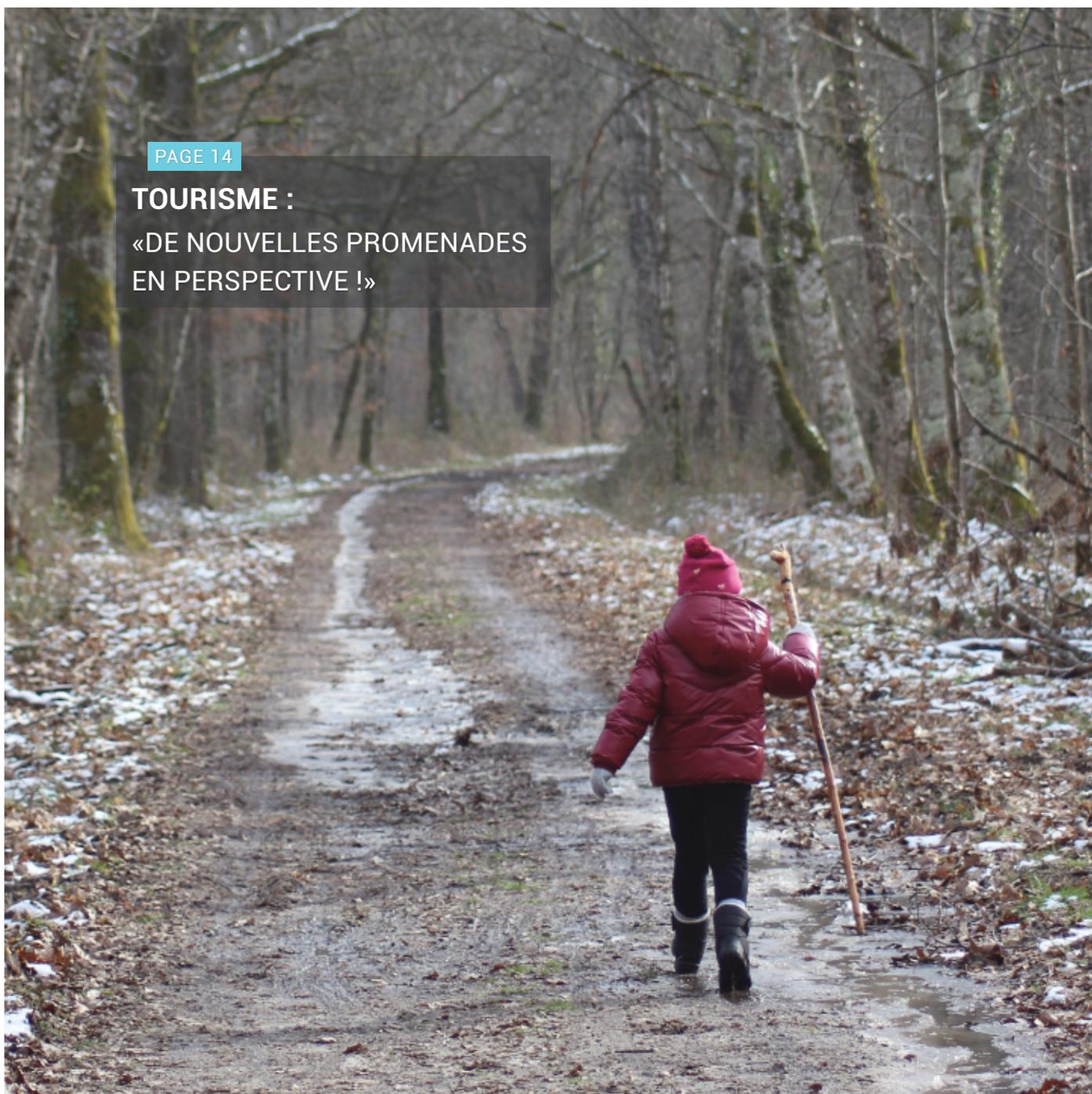
L'INFORMATION DE
VOTRE COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES

DES PORTES DE SOLOGNE

NUMÉRO 1 | MARS 2021

PAGE 14

TOURISME :
«DE NOUVELLES PROMENADES
EN PERSPECTIVE !»



ÉCONOMIE

COVID-19 : Bilan 2020
des aides aux entreprises

PAGE 6

TRAVAUX

Les zones d'activités
s'équipent d'une
nouvelle signalétique

PAGE 8

SERVICES

Le portage des repas :
au plus près des
habitants

PAGE 12



LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMMENT SONT ÉLUS LES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES ET QUELS SONT LEURS RÔLES ?

Les conseillers communautaires sont élus au suffrage universel direct, en même temps que les conseillers municipaux.

Une fois élus ils constituent le conseil communautaire, qui désigne ensuite le président et les vice-présidents.

Ils représentent les communes au sein du conseil communautaire.

COMMUNES	DÉLÉGUÉS COMMUNAUTAIRES
● ARDON	Jean-Paul ROCHE (<i>Président</i>) Anne RÉAU
● JOUY-LE-POTIER	Gilles BILLIOT (<i>4^e Vice-Président</i>) Nicole BERRUE
● LA FERTÉ SAINT-AUBIN	Constance DE PÉLICHY (<i>1^{ère} Vice-Présidente</i>) Stéphane CHOUIN (<i>7^e Vice-Président</i>) Katia BAILLY Jean-Noël MOINE Anna MAZIER Christophe BONNET Stéphanie HARS Sébastien DIFRANCESCHO Maryvonne PRUDHOMME Dominique THENAULT Jean-Frédéric OUVRY Gabrielle BREMOND
● LIGNY-LE-RIBAUT	Anne GABORIT (<i>5^e Vice-Président</i>) Jean-Marie THEFFO
● MARCILLY-EN-VILLETTE	Hervé NIEUVIARTS (<i>2^e Vice-Président</i>) Marie-Anne LINGARD Lionel DUPLAIX Didier BRAULT
● MÉNESTREAU-EN-VILLETTE	Denis TRÉMAULT (<i>3^e Vice-Président</i>) Béatrice DE RUYVER Jean-Marc CADET
● SENNELY	Philippe DE DREUZY (<i>6^e Vice-Président</i>) Jean-Jacques BOUQUIN



Jean-Paul ROCHE
Président de la Communauté de Communes
des Portes de Sologne

L'année qui vient de se terminer a été une période extrêmement compliquée à vivre pour tous. J'ai une pensée toute particulière pour ceux qui ont été touchés directement par la pandémie du COVID-19 mais aussi pour ceux impactés économiquement. Durant cette période, notre priorité a été d'assurer la continuité des services publics, mais également de soutenir notre économie locale fortement affectée par cette crise sanitaire qui est devenue économique. Nous avons su adapter rapidement notre organisation pour répondre aux exigences imposées par une telle situation et ainsi protéger l'ensemble de nos administrés. Le relais petite enfance ou encore le complexe aquatique LE CUBE ont vu leur fonctionnement fortement adapté. Malgré cela, les équipes sont restées opérationnelles. A ce titre, je tiens à remercier l'ensemble des services municipaux et intercommunaux de nos collectivités pour leur réactivité et leur sens du service public qui ont permis de maintenir un lien indispensable avec nos administrés mais aussi nos entreprises et commerces.

Avec mes collègues maires, nous avons également souhaité soutenir le tissu économique local en apportant un soutien financier significatif aux entreprises du territoire dont l'activité a été réduite. Vous pourrez retrouver dans ce magazine, le détail de ces aides. Nous poursuivrons en 2021 ce soutien aux entreprises mais également aux communes par le biais du fonds de concours malgré une baisse des dotations de l'état qui perdure depuis quelques années. Vous constaterez à la lecture de ce premier magazine que notre Communauté de Communes poursuit également son organisation territoriale avec l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) suite à la prochaine approbation du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). Cette nouvelle année marquera très certainement un tournant avec les précédentes. Néanmoins, il convient que chacun de nous continue à opérer les gestes barrières afin de se protéger et protéger son entourage.

Je vous souhaite une très bonne lecture et vous assure que la Communauté de Communes mettra tout en œuvre pour poursuivre le développement de notre territoire !



ERRATUM : Une cartographie touristique comportant un grand nombre d'encarts publicitaires et portant l'identité de la Communauté de Communes des Portes de Sologne (CCPS) a été diffusée début février 2021, sans l'accord préalable de la Communauté de Communes, à l'ensemble des habitants. Comportant un grand nombre d'erreurs, le document n'aurait de fait, jamais dû être diffusé par le Groupe MEDIA PLUS COMMUNICATION. Le Président et l'ensemble des élus communautaires condamnent fermement la pratique de cette entreprise.

SOMMAIRE

INTERCOMMUNALITÉ

Le conseil communautaire	2
Les commissions	4

ÉCONOMIE

Les aides économiques	6
Les acquisitions foncières	7
Les nouvelles entreprises	7

TRAVAUX

La signalétique des zones d'activités	8
Réfection de la voirie à Marcilly	9

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Le PLUi	10
Le SCoT	10

BUDGET

Orientations 2021	11
-------------------------	----

SERVICES À LA POPULATION

Le portage des repas	12
Le Relais Petite Enfance	13
Installation d'une borne ESP	13

TOURISME

La marque Sologne	14
Les chemins de randonnées	14
L'Office de tourisme	14

ENVIRONNEMENT

Le SEBB	15
---------------	----

LE MAG' DES PORTES DE SOLOGNE

Directeur de la publication : Jean-Paul ROCHE

Comité de rédaction : Groupe communication

Crédit photo : Jean PUYO; Communauté de Communes des Portes de Sologne; Freepik

Création / Maquette : Floriane PROGNON
(Communauté de Communes)

Impression : Groupe Concordances

LES COMMISSIONS DE L'INTERCOMMUNALITÉ

Les commissions thématiques de travail permettent d'étudier en profondeur les différents dossiers gérés par la communauté de communes ou de faire des propositions de projets au Président, au bureau ou au conseil communautaire. Les commissions n'ont pas pouvoir de décision. Elles sont des organes de réflexion et de proposition.

Elles se réunissent à l'initiative du Président de la commission pour traiter tout sujet d'actualité. Les commissions sont composées de 19 membres, représentant la 7 communes du territoire.



ENVIRONNEMENT

« La commission environnement est informée et donne son avis sur un nombre croissant de sujet intéressant notre vie quotidienne. Répartie entre deux blocs de communautés de communes, la gestion des déchets de notre ensemble communautaire vise, grâce à une collecte performante, à améliorer constamment le tri sélectif et le recyclage des déchets.

Le Syndicat du Bassin du Beuvron cherche quant à lui à maintenir le bon état de nos rivières tout en respectant leurs riverains. Les travaux d'entretien, comme les investissements plus lourds d'aménagement se poursuivront en 2021, notamment pour faire face aux risques de crues.

Le contrôle de l'assainissement non collectif réalisé à travers le SPANC, achève cette année un cycle de contrôle des installations existantes. D'autres projets sont remis à l'ordre du jour en 2021, comme le transfert de la compétence eau et assainissement, programmé pour 2026.

Enfin les voitures propres étant promises à un bel avenir, un projet de branchements électriques communaux est en cours d'étude également cette année.»

Philippe DE DREUZY,
Maire de Sennely,
Président de la commission « Environnement »

FINANCES

« La commission a en charge le suivi de l'exécution d'un budget principal et de quatre budgets annexes (qui retracent les opérations spécifiques de leur activité) :

- Budget de la ZAE Chavannerie II, y sont retracées les opérations relatives à l'agencement et à la commercialisation des parcelles de cette zone d'activité.
- Budget du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC), y est retracé le coût de l'activité du technicien en charge du contrôle des 1360 installations d'assainissement autonome présentes sur le territoire communautaire.
- Budget de l'Office du tourisme créé au 1^{er} janvier 2021.
- Budget des Prestations de service rattachées au service de l'urbanisme.

Cette commission émet des avis ou formule des propositions sur les affaires à caractère financier présentées par le bureau de la Communauté de Communes en conseil communautaire, mais elle n'a pas pouvoir de décision.»



Hervé NIEUVIARTS,
Maire de Marcilly-en-Villette,
Président de la commission « Finances »

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

«Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est le premier dossier en cours d'étude. Une enquête publique a été réalisée et chacun a pu s'approprier les objectifs et les contraintes liés à notre territoire.

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) est la suite logique du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et doit définir à la parcelle l'avenir de notre sol. Un règlement commun aux 7 communes de l'intercommunalité mettra en application la législation nationale en la matière, à l'échelon de notre territoire.

Nous vous informerons au fil du temps de ces dossiers administratifs lourds en formalisme auxquels vous serez associés.»



Gilles BILLIOT,
Maire de Jouy-le-Potier,
Président de la commission
« Aménagement du territoire »

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

«La commission a pour but d'étudier en profondeur les différents dossiers afférents au développement économique et touristique du territoire gérés par la Communauté de Communes et de faire des propositions de projets au Président, au Bureau ou au Conseil Communautaire.

Ses études et ses avis portent sur un large panel de missions, projets et dispositifs de la Communauté de Communes : stratégie de commercialisation de l'offre de services du territoire (disponibilités foncières, immobilières...), stratégie d'accompagnement et de mise en réseau des entreprises, suivi des implantations d'entreprises, mise en place de projets structurants, mise en valeur du patrimoine local, fonctionnement de l'office de tourisme....»



Constance De PELICHY,
Maire de La Ferté Saint-Aubin,
Présidente de la commission « Développement
économique et touristique »



Anne DURAND GABORIT,
Maire de Ligny-le-Ribault,
Présidente de la commission « Services
à la population »

SERVICES À LA POPULATION

« Cette nouvelle commission trouve son fondement dans la volonté de prêter main forte à la population dans divers secteurs. Son domaine d'intervention, qu'il soit technique ou financier, vise à être au plus proche des administrés dans leur vie quotidienne.

Ce groupe de travail a en gestion des domaines variés tels que le Relais Petite Enfance, les transports scolaires, le portage des repas, l'instruction et le suivi du RSA. La commission souhaite aussi s'investir dans l'inclusion numérique avec le Point Cyb à la Courtille et la mise en place d'un « Espace Services Publics » à la MASS de la Ferté Saint-Aubin. La commission permet également de verser des subventions à des associations d'accompagnement et d'aide à la population, tels que le Centre d'initiatives locales de Sologne et la Mission Locale de l'Orléanais.

Les thèmes traités seront à même d'évoluer selon la demande et la conjoncture, s'agissant du bien-être et des services mis à disposition de chacun d'entre-vous.»

CULTURE ET PATRIMOINE

« Cette commission a pour intention d'améliorer l'offre culturelle proposée aux habitants de l'espace communautaire à travers l'accès à la lecture et à la musique. Actuellement nous travaillons à la création d'un réseau rassemblant les bibliothèques existantes. Il s'agit de permettre à des structures plus petites de bénéficier d'animations et d'expositions itinérantes pour enrichir leur capacité en documentation et en information.

Dans le domaine musical le besoin identifié est le développement à l'éveil musical. Cette action pourra être menée à bien en renforçant le lien existant avec le Centre Musical de Sologne qui anime déjà un réseau sur certaines communes.

Le dernier objectif est de fédérer les artistes locaux autour d'expositions, de rencontres, de concerts. Ces événements permettront de mettre en valeur le patrimoine bâti de nos communes.»



Denis TREMAULT,
Maire de Menestreau-en-Villette,
Président de la commission « Culture et
patrimoine »



Stéphane CHOUIN,
Adjoint à La Ferté Saint-Aubin,
Président de la commission « Sports et Loisirs »

SPORTS ET LOISIRS

« La commission a en charge la gestion et le suivi des activités sportives et de loisirs au sein de la communauté de communes. A l'heure actuelle l'équipement le plus important est le complexe aquatique "Le Cube". Ce bel établissement, apprécié de l'ensemble des utilisateurs est géré en régie par la Communauté de Communes sous la direction opérationnelle de Monsieur Hamel et épaulé de 8 maîtres nageurs et 2 personnes à l'accueil.

Notre objectif premier est de permettre le développement des activités du Cube tout en contrôlant l'équilibre financier. Notre futur projet est d'intégrer la piscine de Menestreau-en-Villette sous la régie de l'intercommunalité»

BILAN 2020 : LES AIDES ÉCONOMIQUES

Face à une situation sanitaire et économique inédite, les entreprises, commerçants et artisans sont confrontés à des difficultés sans précédents. Véritable symbole de dynamisme et d'innovation, nos entreprises sont un maillon indispensable de la vie et de l'attractivité du territoire.

Afin de préserver cet écosystème économique, la Communauté de Communes des Portes de Sologne (CCPS) s'est pleinement mobilisée pour ses entreprises. Ainsi, l'intercommunalité s'est engagée dans trois dispositifs d'aides économiques nécessaires pour le maintien de l'économie territoriale : l'Aide aux TPE en lien avec le Département du Loiret, le Fonds Renaissance en lien avec le Conseil Régional Centre-Val de Loire et le dégrèvement de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) en lien avec l'Etat. La participation financière globale de la Communauté de Communes s'élève à l'heure actuelle pour ces trois dispositifs à plus de 160 000 €.

L'AIDE AUX TRÈS PETITES ENTREPRISES

Cette aide, gérée et cofinancée par la Communauté de Communes des Portes de Sologne en collaboration avec le Département du Loiret prend la forme d'une subvention allant jusqu'à 5 000 € maximum pour accompagner les entreprises dans leurs besoins de trésorerie ou dans l'achat de matériels de protection sanitaire pour les salariés. Ce dispositif avait pour principal objectif de soutenir le tissu commercial et artisanal de nos communes rurales.

**« 50 ENTREPRISES
ONT ÉTÉ AIDÉES POUR
UN MONTANT TOTAL
DE 205 800€ »**

Concernant le financement de l'aide, il se fait à 50% par le Département et la Communauté de Communes des Portes de Sologne.

Ainsi, sur le territoire de l'intercommunalité, **50 entreprises** ont été aidées pour un montant total de **205 800 €** (dont 102 900 € à la charge de la CCPS).

LE FONDS RENAISSANCE

Financé conjointement par la CCPS, la Région Centre Val de Loire et la Banque des Territoires, le Fonds Renaissance est une aide sous forme d'avance remboursable, sans intérêt ni garantie, allant de 5 000 € à 20 000 € remboursable sur 5 ans avec un différé de remboursement de 18 mois.

La CCPS participe à hauteur de 1€ / habitant soit 15 458 €. La Région et la Banque des Territoires participe à hauteur de 1,5 € / habitant soit 23 187€ pour chaque entité.

A ce jour, **2 dossiers** ont été acceptés pour un montant total de **35 500 € d'aides**.

Le dispositif est toujours d'actualité, notamment pour les entreprises du secteur de l'événementiel qui ont été durement touchées avec une activité totalement à l'arrêt. Pour cela, la Région Centre-Val de Loire a mis en place une subvention allant jusqu'à 10 000€.

DÉGRÈVEMENT DE LA COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES (CFE)

Pour le compte de l'année 2020, le Gouvernement a décidé d'établir un dégrèvement de la CFE sur les 2/3 du montant de 2020. La prise en charge est effectuée par l'État et la CCPS à hauteur de 50 % chacun. Ce dégrèvement concerne les entreprises de petite et moyenne taille des secteurs de la restauration, du tourisme, de l'événementiel, de la culture et du sport. La CCPS a pris en charge environ 50 000 € pour cette année 2020.

RÉPARTITION DES AIDES AUX ENTREPRISES VERSÉES EN 2020 :

	Nombre d'entreprises aidées	Montant attribués
ARDON	3	11 000€
JOUY-LE-POTIER	1	5 000€
LA FERTÉ SAINT-AUBIN	33	129 300€
LIGNY-LE-RIBAULT	4	20 000€
MARCILLY-EN-VILLETTE	6	25 500€
MÉNESTREAU-EN-VILLETTE	1	5 000€
SENNELY	2	10 000€
TOTAL	50	205 800€



LES ZONES D'ACTIVITÉ S'AGRANDISSENT

Territoire de plus en plus attractif pour les entreprises de tout secteurs et de toutes tailles, le territoire de la Communauté de Communes des Portes de Sologne séduit. Pour répondre cette demande, le territoire s'est investi dans trois projets structurants pour le territoire : l'extension des Zones d'Activité Économiques de Marcilly-en-Villette et de Ménestreau-en-Villette et la création d'une nouvelle sur la commune de Ligny-le-Ribault.

Ces trois projets sont portés par l'EPFL (Etablissement Public Foncier Local Interdépartemental) qui négocie et mène les procédures permettant de constituer des réserves foncières en amont de la phase de réalisation d'un projet d'aménagement public pour le compte de la Communauté de Communes des Portes de Sologne.

Les Zones d'activité de Marcilly-en-Villette et de Ménestreau-en-Villette étant quasiment complète, il a en effet été décidé d'acquérir de nouvelles surfaces pour permettre à de nouvelles entreprises de s'y installer. Ainsi, la zone de Marcilly-en-Villette verra sa surface passer de 8.5 ha actuellement à près

de 12 ha. Celle de Ménestreau-en-Villette passera de 3 ha aujourd'hui à 7 ha.

De plus, le projet est actuellement en cours pour la création d'une zone dédiée à l'accueil d'entreprises sur l'ouest du territoire, plus précisément sur la commune de Ligny-le-Ribault.



Vous souhaitez plus d'informations, contactez Louis ROUMET, Responsable du développement économique, du commerce et de l'emploi au 02.38.61.93.84 / 06.47.70.25.48 ou par mail à lroumet@ccportesdesologne.fr

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SOUHAITE LA BIENVENUE À SES NOUVEAUX ARRIVANTS !

Malgré la crise sanitaire et économique qui touche durement notre pays, la Communauté de Communes des Portes de Sologne connaît un réel dynamisme et un renouveau économique. Forte de son emplacement stratégique, de la qualité de ses installations et du cadre de vie agréable qu'elle propose, la Communauté de Communes a la satisfaction d'accueillir huit nouvelles

entreprises dans ses zones d'activités. Elles viennent compléter un écosystème économique déjà riche et diversifié sur notre territoire.

Ces nouvelles entreprises sont domiciliées dans les communes de la Ferté Saint-Aubin (Côté Brico, Lavox, SEEA, Système B, SCBL), Marcilly-en-Villette (SPL, Mathieu Peinture) et Jouy-le-Potier (Armurerie La Fabrique).

Elles proposent leurs services dans des domaines aussi variés que le e-commerce, la blanchisserie industrielle, l'événementiel ou encore la peinture en bâtiment.

Nous leur souhaitons la bienvenue et une belle réussite dans leurs futurs projets !

NOUVELLE SIGNALÉTIQUE DES ZONES D'ACTIVITÉS

Dans l'optique de favoriser l'identification des entreprises, faciliter les dessertes et promouvoir la visibilité des zones d'activités économiques de son territoire, la Communauté de Communes s'est dotée d'une nouvelle signalétique directionnelle (routière et informative) au sein de ses zones.

La Communauté de Communes des Portes de Sologne a en effet souhaité repenser entièrement l'identité affairée à ses zones d'activité pour remplacer, celle existante, vieillissante et parfois délabrée.

Moderne et dynamique, cette nouvelle charte graphique permettra d'accroître la visibilité des entreprises, d'orienter et d'informer les personnes recherchant une entreprise et renforcera l'identité de la Communauté de Communes,

gestionnaire de ces diverses zones d'activité.

Ce travail de plusieurs mois, nécessitant étude d'implantation et recensement des entreprises, vient d'être installé dans la zone d'activités de Marcilly-en-Villette en février dernier. Elle se poursuivra ensuite sur les autres communes du territoire.

Cette nouvelle signalétique composée de totems qui seront positionnés aux entrées et sorties des zones d'activité,

de Relais d'informations Services (RIS) avec plans et de panneaux directionnels permettra d'améliorer la visibilité des entreprises.

Elle assurera également une mission primordiale: renseigner les professionnels et particuliers qui se rendent dans nos zones d'activités.

Il ne sera désormais plus possible de se perdre dans les zones d'activité des Portes de Sologne !

LA ZAE DE MARCILLY-EN-VILLETTE RÉNOVE SA VOIRIE

Dans le cadre de sa mission d'intérêt communautaire, la Communauté de Communes des Portes de Sologne a lancé en 2020 un marché permettant la réfection de la voirie de la zone d'activité de Marcilly-en-Villette.

Les travaux, ont été dirigés par les Services Techniques de La Ferté Saint-Aubin et réalisés par la société COLAS,

spécialiste de la construction et de l'entretien des infrastructures de transport. Le projet, d'un coût total de **73 000€ TTC** a permis de remettre en état la voirie des rues des Châtaigniers et des Érables. Ainsi, la pose de bordures et de caniveaux coulés en place, le remplacement des grilles avaloirs d'eau pluviale, la création des trottoirs et la couche de roulement en enrobés ont été entrepris.

L'INTERCOMMUNALITÉ VOUS INFORME SUR SON BUDGET 2021

Le budget 2021 de la Communauté de Communes des Portes de Sologne (CCPS) a été adopté en décembre 2020 dans un contexte inédit. La conjoncture nationale affiche une récession d'ampleur inédite. Malgré un vif rebond à l'issue du déconfinement ce printemps, l'activité économique est mise à mal sous l'effet des vagues successives de confinement et de couvre-feux. Cela impactera les recettes de la Communauté de Communes dans les années à venir puisqu'elles dépendent en grande partie de l'activité économique. Cela engendre par conséquent de grandes incertitudes pour l'année 2021. Le mot d'ordre des élus locaux a toutefois été de poursuivre avec optimisme le développement de l'intercommunalité et du maintien des services publics locaux.

DES RESSOURCES D'ORIGINE ÉCONOMIQUE...

6 018 835€ de ressources brutes qui sont constituées des taxes ménages et entreprises pour 3 773 536 €, de la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) pour 900 000 €, des impositions forfaitaires des entreprises de réseaux (IFER) et de la taxe sur les surfaces commerciales (Tascom)

pour 255 000 €, du fonds national de garantie individuel des ressources (FNGIR) et de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) pour 145 299 €, de diverses allocations compensatrices pour 86 000 € et enfin de la dotation globale de fonctionnement pour 859 000 €.

... UTILISÉES POUR DES SERVICES VARIÉS EN FAVEUR DU TERRITOIRE* ...

2 600 996€

Reversement de la fiscalité perçue aux communes membres au titre de l'évaluation des transferts de charges

480 639€

Financement du Service Départemental d'Incendie et Secours pour l'ensemble des communes membres

455 668€

Consacrés aux services généraux de la Communauté de Communes des Portes de Sologne

761 250 €	permettent le fonctionnement quotidien du complexe aquatique « Le CUBE »
33 420 €	sont destinés à l'enseignement (collège notamment)
32 000 €	pour développer la récente compétence culture
103 948 €	pour l'enfance et la petite enfance
56 200 €	pour les personnes âgées et notamment le portage des repas à domicile
235 830 €	pour l'aménagement du territoire (instruction des autorisations de droit de sol, réalisation des documents d'urbanisme, cotisations à TOPOS ou au CAUE...)
70 969 €	permettent la gestion des milieux aquatiques
106 940 €	pour l'entretien des zones d'activités, la promotion économique et les partenariats
61 536 €	versement au budget annexe de l'office de tourisme intercommunal
75 505 €	gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage

* les chiffres indiqués représentent le coût net pour la Communauté de Communes (dépenses - recettes)

... ET POUR L'INVESTISSEMENT : 1 493 000€

- 200 000€ pour l'installation de bornes de recharge électrique dans les communes
- 20 000€ pour la signalisation d'entrée dans le périmètre de la CCPS afin d'accueillir les usagers et les touristes traversant notre territoire
- 15 000€ pour la refonte du site internet de la CCPS
- 300 000€ de fonds de concours versés sous forme d'aides directes aux communes afin qu'elles puissent financer leurs projets
- 183 000€ pour l'aménagement des voiries de la zone d'activité, de leur éclairage public et de leur signalétique, et de l'acquisition de foncier

- 90 000€ d'aides directes pour l'immobilier et les investissements d'entreprises
- 300 000€ pour l'acquisition de terrains nus permettant l'installation de nouvelles entreprises
- 30 000€ pour l'acquisition de matériels communs destinés à être mutualisés
- 150 000€ pour la création d'une signalétique sur les chemins de randonnées de l'intercommunalité
- 205 000€ consacrés à l'aménagement du territoire (étude du ScoT et PLUi, opération de revitalisation du territoire, modification des plans locaux d'urbanisme, etc.)



LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) des Portes de Sologne avance. Après plusieurs mois consacrés à la réalisation du diagnostic territorial, l'état des lieux du territoire, les élus sont sur le point de finaliser le **Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)**. Ce document fixe les orientations politiques souhaitées par les élus pour les 15 prochaines années en matière : d'aménagement, d'équipements, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, d'habitat, de déplacements, de communications numériques, de commerce, de développement économique et de loisirs.

QUE SE PASSERA T-IL DANS LES PROCHAINS MOIS ?

Pour devenir opérationnelles, les orientations générales du PADD doivent être traduites dans un document réglementaire que l'on appelle les **Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)**.

Ces OAP comptent parmi les pièces obligatoires du Plan Local d'Urbanisme intercommunal. Avec le règlement,

elles permettent de traduire de manière plus fine les dispositions contenues dans le PADD.

Il existe deux types d'OAP :

• LES OAP DE SECTEURS :

Elles déclinent des objectifs d'aménagement sur un espace défini (secteur, quartier, commune...) et peuvent porter sur des espaces à mettre en valeur, réhabiliter, restructurer ou aménager. Elles donnent par exemple des indications sur l'emplacement des voiries, le paysage, elles comprennent un programme de logements ou d'équipements.

• LES OAP THÉMATIQUES :

Elles mettent en cohérence des dispositions relatives à une politique particulière, sur un territoire de taille variable. Les plus courantes sont les OAP déplacements, environnement, paysage, patrimoine... Elles pourront donner des principes à suivre pour bien aménager une frange urbaine par exemple.

Une fois les OAP définies, l'élaboration du règlement écrit et graphique s'établira durant l'année 2021.



VOUS POUVEZ PARTICIPER À

L'ÉLABORATION DU PLUI

- En apposant vos remarques dans les registres d'observations disponibles dans chacune des mairies de la Communauté de Communes,
- En apportant votre contribution à l'adresse mail suivante : plui-ccps@laferte.org
- Ou en écrivant à l'adresse postale suivante :
Communauté de Communes des Portes de Sologne
Monsieur le Président
Concertation PLUi
Place du Général de Gaulle
45 240 La Ferté Saint Aubin



En raison de la situation sanitaire, les réunions publiques qui étaient prévues initialement sont reportées à une date ultérieure.



LE SCOT

Après plusieurs mois de concertation, le document a été approuvé par le Conseil Communautaire des Portes de Sologne lors de sa séance du 9 mars 2021.

Après une consultation des Personnes Publiques Associées (État, chambres consulaires, Région, Département, Collectivités limitrophes...) pendant 3 mois afin de recueillir leurs observations ; la présentation du dossier en Commission Départementale de Protection des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) ; une enquête publique a été réalisée durant le 1^{er} semestre 2020 dans le but de prendre en considération l'avis de la population.

Malgré une suspension de la procédure en raison du confinement au mois de mars 2020, l'enquête publique s'est déroulée convenablement et le commissaire enquêteur dépêché par le Tribunal Administratif d'Orléans a rendu des conclusions favorables sans réserve, fin décembre 2020. Aujourd'hui, le SCoT n'est pas encore exécutoire puisqu'un délai de 3 mois est laissé au Préfet pour valider définitivement le document qui servira de base pour le PLUi en cours d'élaboration (cf. article page 10). Une fois validé, les documents d'urbanisme locaux devront se mettre en compatibilité dans un délai de 3 ans.

Vous pouvez consulter le SCoT sur le site internet de la Communauté de Communes ou demander à le consulter dans les locaux de la Communauté de Communes (12 allée de la Chavannerie à La Ferté Saint Aubin) uniquement sur rendez-vous.

ZOOM SUR ...

LE SERVICE PLANIFICATION ET RÉGULATION DE L'OCCUPATION URBAINE a été créé en 2015 afin d'assurer l'instruction des dossiers d'urbanisme pour le compte des 7 communes de la collectivité. Le service reçoit les demandes de permis de construire, déclarations préalables, etc... réceptionnés dans les communes, les instruit et propose aux Maires un arrêté autorisant ou non les travaux.

Les missions du service se sont étoffées avec la reprise le 1^{er} janvier 2018 de la compétence en matière de documents d'urbanisme (PLUi et SCoT).

En parallèle, la Communauté de Communes des Portes de Sologne propose aux communes qui le souhaitent une mise à disposition d'un agent pour réaliser le renseignement, l'accueil, et la pré-instruction des dossiers d'urbanisme. Les communes d'Ardon, de Jouy-le-Potier, de La Ferté Saint-Aubin et de Ménestreaux-en-Villette adhèrent aujourd'hui, à ce service en fonction de leurs besoins (1 à 2.5 jours par semaine).

Le service compte cinq agents à temps plein dont un équivalent temps plein dédié au service de mise à disposition aux communes.

LE PORTAGE DE REPAS : AU PLUS PRÈS DES HABITANTS



La COVID-19 a fortement impacté les personnes les plus vulnérables durant l'année dernière. Il était très important dans ce cadre de maintenir le service de portage de repas afin de rester présent auprès des plus vulnérables.

Ce service, plus qu'une simple livraison de repas, est un véritable moment d'échanges, pour ces personnes souvent isolées.

Proposé par la Communauté de Communes, depuis 2011, le service a été très sollicité durant cette année particulière ; on compte ainsi 154 bénéficiaires en 2020, soit une hausse de 37,5% en comparaison de l'année précédente (112 bénéficiaires).

La majorité des nouveaux bénéficiaires du premier confinement a maintenu son adhésion au portage de repas, même après le déconfinement.

Pour rappel : le portage de repas s'adresse aux personnes résidant sur la Communauté de Communes

des Portes de Sologne, ayant plus de 70 ans ou se trouvant dans l'impossibilité de faire leurs courses ou préparer leurs repas.

Il vous est ainsi possible de vous faire livrer, chaque jour, des repas adaptés à vos besoins (pauvre en sucre, pauvre en graisse, pauvre en sel, facile à manger...) et ceux, sans aucun engagement de durée, pour un coût de 6,50€ par repas livré.



Pour plus de renseignements, contactez votre mairie ou la cellule du portage des repas au 02.38.64.61.36.

EN CHIFFRES

23 070

REPAS

livrés sur l'ensemble du territoire des Portes de Sologne en 2020

16 500

POTAGES

distribués aux bénéficiaires (sans coût supplémentaire)

6.50€

PRIX D'UN REPAS

adapté à vos besoins

UN ESPACE DE SERVICE PUBLIC

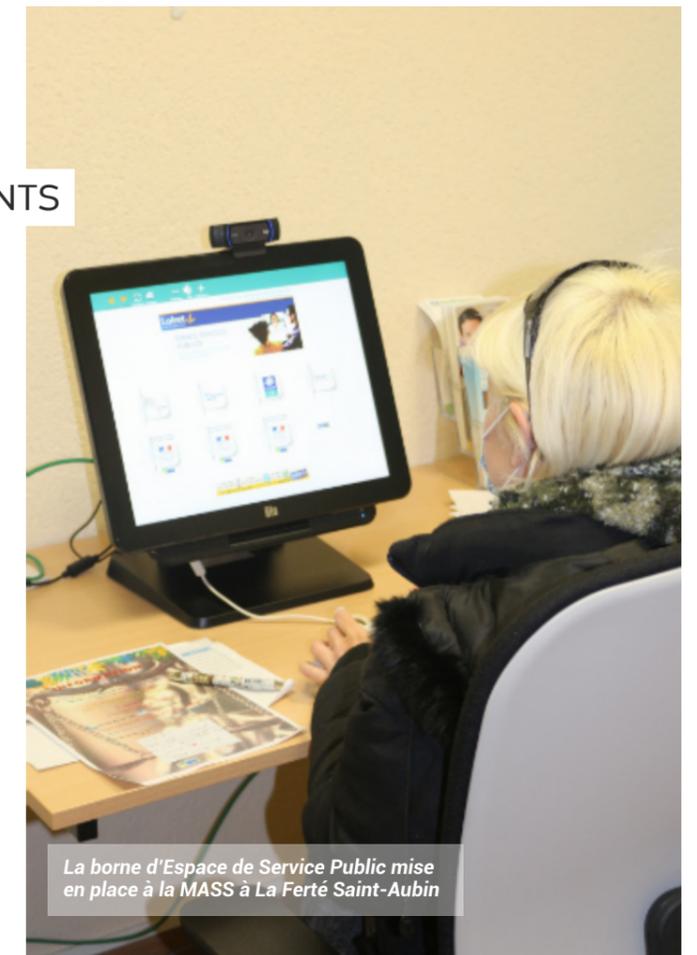
POUR ACCOMPAGNER LES HABITANTS
DANS LEURS DÉMARCHES

Inauguré en novembre 2020, l'Espace de Services au Public (ESP) présent à la Maison de l'Animation Sociale et Solidaire à La Ferté Saint-Aubin, est un outil permettant aux habitants du territoire de simplifier leurs démarches administratives.

Cette borne a été mise en place afin de répondre à deux grandes problématiques : la difficulté d'accès direct aux services publics sur notre territoire et la dématérialisation des démarches de plus en plus fréquente ; à présent les habitants ont accès à un espace confidentiel, équipée d'un ordinateur, d'une imprimante et d'une borne de visioconférence afin de réaliser toutes leurs formalités administratives (sur une interface numérique dédiée).

Ils peuvent être mis en relation en visio avec les différents organismes partenaires tels que la CAF, la CPAM, la CARSAT, l'ADIL ou encore la CDAD (sur rendez-vous selon les services). Cet espace permet d'avoir des échanges proche d'un véritable rendez-vous physique avec un conseiller.

Si ils le souhaitent, les utilisateurs de ce service peuvent également bénéficier d'un accompagnement personnalisé pour réaliser leurs démarches et dans l'utilisation des services publics en ligne.



La borne d'Espace de Service Public mise en place à la MASS à La Ferté Saint-Aubin



Pour plus d'informations, contactez Florence BEGOUEN DEMEAUX au 02.38.64.61.36 ou par mail : csocial@lafertesaintaubin.fr

LE RELAIS PETITE ENFANCE : UN SOUTIEN POUR LES FAMILLES

Depuis le début de la crise sanitaire, il y a un an, le Relais Petite Enfance est resté ouvert du lundi au vendredi. Les contacts et rendez-vous avec les usagers se font en priorité par téléphone et par courriel, et physiquement sur rendez-vous lorsqu'il ne peut en être autrement, afin de respecter au mieux les gestes barrières.

Les matinées jeux proposées sur les différentes communes, à destination des assistant(e)s maternel(le)s et des enfants qu'elles accueillent, ont pu de nouveau être organisées aux mois de septembre et octobre 2020. Elles sont, depuis, malheureusement suspendues suite aux mesures gouvernementales.

Durant les périodes de confinement, le lien avec les assistant(e)s maternel(le)s a été

particulièrement renforcé, afin de les accompagner au mieux dans leurs questionnements liés à la crise sanitaire, et de manière plus générale pour échanger. Parallèlement, une veille documentaire continue, liée à la situation se poursuit, pour informer les parents employeurs et les professionnels de la petite enfance en fonction de leurs besoins.

Afin de maintenir les échanges et les interactions, tout en s'adaptant au contexte actuel, l'envoi quotidien via l'outil informatique, d'informations, d'idées ludiques, d'histoires... a été proposé aux assistant(e)s maternel(le)s ainsi qu'aux enfants ces dernières semaines. L'intérêt qui a été porté à cette proposition, et la suspension des matinées jeux et des rencontres en ce début d'année 2021, amènent les animatrices du relais à

réfléchir à la mise en place de nouveaux outils permettant de maintenir le lien.

Pour ce faire, un atelier numérique à destination des assistant(e)s maternel(le)s leur a été proposé samedi 13 février pour leur permettre de faire leurs démarches en ligne, de consulter les sites d'information utiles sur leurs droits et appréhender le B.a-ba de la messagerie électronique. En effet, grâce à l'utilisation de la visioconférence, des temps d'échanges, des lectures d'histoires... pourraient être proposés prochainement.

Dans cette conjoncture si particulière, la priorité du Relais Petite Enfance est de poursuivre et maintenir le lien avec les usagers, tout en s'adaptant au contexte sanitaire, dans le respect des mesures gouvernementales.



LA MARQUE SOLOGNE CONTINUE SON ASCENSION

Portée par la Région Centre Val de Loire, les Départements ainsi que les Communautés de Communes, la marque Sologne créé en 2015, émerge et continue de promouvoir le territoire solognot sur le marché touristique.

UN TERRITOIRE MIS À L'HONNEUR

La Sologne, un des plus vaste espace naturel d'Europe, est parfois réduite à quelques stéréotypes. L'objectif de la marque est de transmettre l'authenticité et la richesse de la Sologne. Cela passe notamment par les Ambassadeurs de la marque qui sont de véritables porte-parole de notre beau territoire ; sélectionnés selon différents critères ils sont un gage de qualité et d'expérience inoubliables pour les touristes qui nous visitent.

UNE COMMUNICATION BIEN CIBLÉE

Pour 2021, la marque Sologne souhaite développer sa communication à destination des touristes, mais également de ses ambassadeurs.

Pour ce faire elle souhaite se développer davantage sur les réseaux sociaux tels que Facebook et Instagram à travers différentes animations et jeu-concours et plus récemment LinkedIn, un réseau social professionnel. Afin d'élargir la cible de

nouveaux touristes, la marque va réaliser des capsules-vidéos de 15 à 30 secondes qui seront diffusées sur les plateformes de streaming, sur les réseaux sociaux de la marque et de ses partenaires; Youtube, etc...

Les habitants du territoire étant également les acteurs principaux et les meilleurs représentants de la marque, il est essentiel de leur faire connaître, c'est pour cela que les capsules-vidéos seront également diffusées dans les cinémas locaux.

La marque ne manquant pas d'idées et de projets, des reportages-photos au fil des saisons, un guide d'itinérances douces et de multiples ateliers pour les ambassadeurs vont avoir lieu en 2021.

i Si vous souhaitez avoir plus de renseignements sur la marque, n'hésitez pas à contacter l'Office de Tourisme des Portes de Sologne au 02.38.64.67.93.

DE NOUVELLES PROMENADES EN PERSPECTIVE !

Depuis plus d'un an, la Communauté de Communes travaille sur une étude permettant d'améliorer son offre de circuits de randonnées. Associée au bureau d'étude Parcours Conseil et à la SAFER du Centre, l'objectif de cette étude est double : proposer des circuits de qualité permettant de découvrir les richesses de notre territoire ; homogénéiser et simplifier la signalétique sur les chemins afin de se promener plus facilement.

Un important travail de terrain a ainsi été réalisé pour établir dans un premier temps un diagnostic complet de l'état des chemins de randonnées existants : qualité des sols, état de la signalétique, aménagements touristiques présents ou encore sites touristiques traversés...

A l'issue de ce travail, plusieurs scénarios ont été proposés et 16 boucles ont été produites. Accessibles à pieds, à cheval ou à vélo, ces itinéraires de qualité permettront de découvrir les sites méconnus et des sites naturels de qualité dès la saison estivale à venir.

L'OFFICE DE TOURISME CHANGE SON ORGANISATION

L'Office de Tourisme des Portes de Sologne situé à La Ferté Saint-Aubin auparavant géré sous forme associative, est depuis le 1^{er} janvier 2021 administré directement par la CCPS. En effet, l'intercommunalité disposant de la compétence « Promotion du tourisme et création d'office de tourisme », elle a souhaité reprendre la régie directe de ce service public.

L'Office change à présent son organisation et sera ouvert au public du 1^{er} avril au 30 septembre, du mardi au samedi (différents horaires et permanences seront établis au cours de l'année).

Et pour continuer de suivre l'actualité du territoire, rendez-vous sur les réseaux sociaux de l'Office de Tourisme des Portes de Sologne.



L'ENTRETIEN DES RIVIÈRES : UN ENJEU ESSENTIEL POUR L'ENVIRONNEMENT

La Communauté de Communes des Portes de Sologne fait appel à des syndicats intercommunaux de gestion et d'entretien des cours d'eaux, pour maintenir en bon état les rivières de son territoire.

En 2020, le Syndicat d'Entretien de Bassin du Beuvron (SEBB) a réalisé de nombreuses actions contribuant à l'amélioration de la qualité des eaux des rivières du bassin versant du Beuvron.

Sur le territoire, des travaux ont été réalisés sur l'Arignan à Ligny-le-Ribault et sur le Cosson à La Ferté-Saint-Aubin, afin de rendre aux rivières une forme plus naturelle qui améliore les capacités d'autoépuration. Ces travaux de renaturation légère, financés par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, la Région Centre Val de Loire et le Conseil Départemental du Loiret permettent de créer une diversité des habitats, qui favorise l'installation de

différentes espèces aquatiques. Des travaux de reconnexion de bras morts ont également été réalisés sur le Cosson afin de favoriser les frayères, qui sont des lieux de reproduction important pour les poissons et amphibiens.

N'oublions pas que les agents du syndicat interviennent tout au long de

l'année pour enlever les arbres tombés dans les rivières (avec l'accord et la participation financière des propriétaires riverains) et participent activement à la lutte contre les espèces envahissantes comme la grenouille taureau et la Jussie, une plante aquatique se multipliant rapidement.

BON À SAVOIR //

L'entretien des parcelles en bord de cours d'eau est une obligation de chaque propriétaire riverain.

La végétation des bords de cours d'eau est très importante, elle assure un maintien des berges, une filtration de certains polluants, crée un ombrage pour les cours d'eau et les racines sont un habitat pour les poissons. Les maintenir en bon état est donc essentiel.

Afin d'aider les propriétaires, la DDT du Loir-et-Cher a édité un guide de bon entretien des cours d'eau, accessible en ligne sur le site www.loir-et-cher.gouv.fr. Vous pouvez également le demander au SEBB qui vous le transmettra par mail ou par courrier.

Pour cela, contactez Mme Charpentier au 02.54.46.49.67 ou par mail : charpentier.sebb@orange.fr



Portes de Sologne

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Plus d'informations sur :
www.cc-lafertesaintaubin.com

ARDON - JOUY-LE-POTIER - LA FERTÉ SAINT-AUBIN - LIGNY-LE-RIBAUT - MARCILLY-EN-VILLETTE - MÉNESTREAU-EN-VILLETTE - SENNELY